

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 30 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITTE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Septembre 1874.

Département de Maine-et-Loire.

Election à l'Assemblée Nationale.

Dimanche 13 septembre 1874.

CANDIDAT :

M. Ch. BRUAS

Vice-président du Conseil général de Maine-et-Loire.

M. BRUAS (Charles-Michel-Pierre), né à Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire), le 2 juillet 1807 ;

Adjoint au maire de Varennes-sous-Montsoreau (Maine-et-Loire), de 1838 à 1843 ;

Juge au tribunal de commerce de Saumur en 1846 et en 1847 ;

Président du tribunal de commerce de 1848 à 1851 ; puis de 1855 à 1858 ;

Conseiller d'arrondissement de 1848 à 1870 ;

Président du conseil d'arrondissement pendant les quinze dernières années ;

Conseiller municipal de Saumur pendant quinze ans ;

Membre du Bureau de bienfaisance et de l'administration hospitalière de Saumur ;

Président et l'un des fondateurs de la Société de secours mutuels *La Saumuroise*, de 1851 à 1863, et honoré d'une médaille d'argent ;

Maire de Brain-sur-Allonnes depuis septembre 1864 ;

Conseiller général en 1869 ;

Vice-président du Conseil général en 1871, 1872, 1873.

Président de la commission départementale en 1871, 1872, 1873, et président de la commission du budget, depuis qu'il siège au Conseil général.

Cette nomenclature si honorable nous paraît être la meilleure réponse à faire aux détracteurs intéressés de la candidature de M. Ch. Bruas. Aucun autre candidat ne se présente avec des titres si solides à la confiance des électeurs.

AUX ÉLECTEURS

Du département de Maine-et-Loire.

MES CHERS COMPATRIOTES,

Vous êtes appelés à nommer un député à l'Assemblée Nationale, en remplacement de M. Beulé qui, dans la députation de Maine-et-Loire, représentait plus particulièrement l'arrondissement de Saumur.

J'appartiens au même arrondissement, dont l'un des cantons m'a élu au Conseil Général. De nombreux amis ont pensé que cette double circonstance pouvait me donner quelques droits à vos suffrages et m'ont engagé à poser ma candidature.

Si je n'avais consulté que mes goûts personnels, je n'aurais point recherché cet honneur : mais je n'ai pas cru devoir me

refuser à l'appel fait à mon dévouement et à mon patriotisme.

Je serais profondément honoré de vous représenter à l'Assemblée Nationale. Indépendant par caractère, arrivé à un âge qui échappe aux séductions de l'ambition, ma seule préoccupation serait de soutenir les grands principes conservateurs qui sont la sauvegarde des sociétés.

Je donnerais, sans aucune arrière-pensée et sans réserve, mon concours à l'illustre Maréchal de Mac-Mahon.

Je m'associerais par mes votes à toutes les mesures devant contribuer à consolider son pouvoir.

J'estime qu'en ce moment, le Pays n'a que cette voie ouverte pour ramener le calme et la prospérité par l'apaisement et le désarmement des partis.

Je n'ai pas besoin de dire que dans les questions concernant le département de Maine-et-Loire, je défendrais avec zèle ses intérêts, auxquels je suis initié par ma participation aux travaux du Conseil Général et de la Commission Départementale.

CH. BRUAS,

Vice-Président du Conseil Général.

INTERROGATOIRE DE M. BRUAS.

— Comment vous nommez-vous ?
— J'ai nom Eliacin.
— Et avec ça ?
— Bruas.

— Vous êtes candidat dans le Maine-et-Loire ?

— Oui.
— Quelles sont vos opinions politiques ?
— Je n'en ai pas.
— A quel parti appartenez-vous ?
— A aucun parti.

— Qu'est-ce que vous demandez ?
— L'établissement de l'ordre, la sécurité, le travail, la prospérité de la France.

— C'est singulier. Vous ne demandez pas deux chambres ?
— Je demande que les récoltes soient bonnes.

— C'est bizarre ! Vous ne demandez pas la liberté de la presse ?
— Je demande que l'on fasse des affaires, que nous exportions beaucoup de marchandises et que nos transactions réussissent.

— Vous êtes fou !... Vous ne me dites rien de la liberté de réunion, des questions constitutionnelles, de la couleur du drapeau.

— Je songe qu'il serait bon de faire des lois où l'impôt fût équitablement réparti, d'achever les chemins de fer et les canaux.

— Cet homme est absurde ! — Comment vous tiendrez-vous à l'égard de la légitimité ?

— Je tâcherai de parler le moins possible et de travailler utilement et pratiquement.

— A l'égard du bonapartisme, quelle sera votre attitude ?

— Je m'occuperai d'alléger le budget.
— Penserez-vous à interpeller le gouvernement ?

— Je penserai à l'aider à fonctionner.

— Est-ce que par hasard vous seriez un homme de bon sens ?

— Je le crois.
— Un homme sage, point bavard, ennemi des polémiques de la tribune.

— Je l'espère.
— Vous n'avez pas d'opinion, de parti, de préférence ?

— Je suis Français.
— Vous voulez être à la Chambre pour travailler sérieusement ?

— C'est là ma prétention.
— Mais, mon bon ami, vous radotez. Vous êtes absolument ridicule. Comment, vous n'êtes ni ambitieux, ni sophiste, ni turbulent, ni rancunier, ni révolutionnaire, ni réactionnaire, et vous voulez être député !

Mais vous faites horreur à tous les partis. Vous n'êtes pas d'une coterie, d'un groupe, d'une camarilla quelconque ! Vous êtes M. Bruas tout simplement et vous dites : « Je suis un homme d'affaires. Je tâcherai que tout le monde mange, boive, dorme et rie tranquillement en travaillant de même. »

Mais, mon bonhomme, c'est le comble du délire.

Il faut qu'un bon député fasse ses affaires avant celles de son pays, interpelle le gouvernement qui n'est pas de son choix, même si le gouvernement a raison ; qu'il le soutienne dans le cas contraire, même s'il a tort. Il faut qu'un bon député renverse les ministres pour tâcher de prendre leurs places et leurs portefeuilles.

Voilà le bien de la France ! Croyez-vous que les négociants d'Angers, qui travaillent, aient besoin d'un homme d'affaires et dépourvu de préférence politique. Ce qu'il leur faut, c'est un homme solide qui monte à la tribune et qui aime mieux faire baisser la Bourse et fléchir le cours des marchandises que manquer une occasion de faire échec à un ministre dont le nez lui déplaît.

Nous ne nommons pas des notaires, nous voulons des soldats, des acrobates ou des hurleurs de carrefours.

Êtes-vous soldat ? Non. Acrobate ? Pas davantage. Hurleur ? Nenni ! Vous êtes un honnête homme, Français avant d'être royaliste ou républicain, nous vous disons : « Raca ! »

ALBERT MILLAUD.

L'EMPIRE ET LES LIMITES DE LA FRANCE.

On lit dans la Gazette des Campagnes :

Un honorable abonné, qui nous reproche d'être trop sévère pour l'Empire, nous écrit pour nous rappeler que le second Empire nous a donné Nice et la Savoie.

Nous ne demandons pas mieux de rendre justice à qui de droit. Notre abonné a raison de demander le compte exact par doit et avoir des divers gouvernements qui nous ont régis depuis la révolution.

M. Henri Martin, député et historien de gauche, établit ainsi ce compte à l'adresse des ruraux de l'Aisme pour les dégriser des légendes napoléoniennes et leur faire avaler en revanche les légendes, non moins risibles, des 44 armées de Carnot, des héros de 92 en sabots, etc., etc., sur lesquelles M. Gambetta a édifié sa guerre à outrance en 1870.

Citons M. Martin :

« On nous a étourdis pendant des années et des années de Napoléon I^{er}, on ne parlait plus d'autre chose ; on disait qu'il avait élevé la France à une grandeur qu'on n'avait

jamais vue dans notre histoire (1). On a dit ensuite que Napoléon III voulait nous rendre cette grandeur et cette prospérité.

» Voyons donc dans quel état les Napoléons ont trouvé la France, et dans quel état ils l'ont laissée.

» Ne nous amusons point aux mots. Regardons les choses.

» Lorsque commença la Révolution de 1789, la France avait, à peu de chose près, le même territoire que celui qu'elle conservait dernièrement avant la malheureuse guerre qu'a entreprise Napoléon III en 1870.

» Tout le monde sait comment tomba Napoléon I^{er}. On a beaucoup dit que la trahison en avait été cause. C'est là le roman, ce n'est pas la vérité (2).

» La coalition étrangère de 1814 nous arracha les provinces du Rhin, la Belgique, Sarrelouis, Landeau, la Savoie et Nice. Le premier Empire, en tombant, nous fit perdre ainsi, non-seulement la frontière du Rhin et celle des Alpes, mais encore plusieurs places fortes, à l'entrée de la Belgique sur la Sarre et sur le Rhin, que nous devions à Louis XIV et au cardinal de Richelieu.

» La France, par la faute de Napoléon I^{er}, était donc amoindrie de ce qu'elle avait été sous nos anciens rois, en 1789.

» Depuis 1815 jusqu'au second Empire, il n'y eut point de changement à notre frontière, ni de grande guerre en Europe.

» Par la négligence, l'incapacité, la témérité des hommes du second Empire, nous avons perdu dix milliards, moitié en rançon payée à l'ennemi, moitié en réquisitions, en dévastation, en sacrifices de toutes sortes ; et cette perte est peu de chose auprès d'une autre bien plus cruelle et plus dure à réparer : nous avons perdu nos chères, nos vaillantes, nos patriotiques provinces de l'Est : notre Alsace et notre Lorraine, plus de 4,500,000 citoyens français. Nous avons perdu non pas seulement ce que nous devions à Louis XIV et au cardinal de Richelieu, mais ce que nous devions aux derniers Valois, aux anciens rois d'avant les Bourbons.

» Par la faute des Napoléons, la frontière la plus importante, la plus exposée de la France, la frontière du nord-est, se trouve reculée en deçà du point où elle était il y a trois cents ans.

» C'est là la réponse à la question que nous faisons tout-à-l'heure : — Dans quel état les Napoléons ont-ils trouvé la frontière de la France et dans quel état l'ont-ils laissée ?

» Ils ont trouvé la frontière de la France à Cologne et ils l'ont laissée à Verdun, avec Metz dans les mains de l'étranger. — Regardez la carte !

» Résumons-nous en quelques mots. Le premier Empire nous a fait perdre la Belgique et les provinces du Rhin. Le second Empire nous a fait perdre l'Alsace et la Lorraine.

» Que restera-t-il de la France après un troisième Empire ? — Rien.

» Henri MARTIN, député de l'Aisme.

Ce dernier mot est aussi le nôtre, ou du moins le mot de notre crainte, et pourtant le *suffrage universel direct*, que défend M. Henri Martin, nous menace de ce danger.

(1) M. Thiers entre autres au premier chef !
(2) Oui, mais ce roman nous donnera un troisième Empire, très-probablement.

Maintenant, pour être juste envers l'histoire, il y a deux rectifications à faire dans ce compte, si accablant pour l'impérialisme.

1° « De 1845 au second Empire, dit-il, il n'y a pas eu de changement à notre frontière. » — Pardon, il y a eu l'acquisition de l'Algérie. Cette conquête vaut bien un recul de la frontière. Si cette conquête était due à la République, M. Martin en serait fier pour la France. La vérité est qu'elle fut faite en dépit des crailleries des libéraux du temps. Il y a eu aussi l'annexion de la Savoie et de Nice sous le second Empire.

2° Sans doute la perte de 40 milliards et de l'Alsace et de la Lorraine est due aux hommes du second Empire, mais la responsabilité doit être partagée par le parti de M. Martin. Il est certain qu'au 40 octobre 1870 la France eût pu obtenir la paix en payant deux milliards et en perdant l'Alsace seulement. La prolongation d'une guerre impossible fut l'œuvre des amis de M. Martin, qui imposèrent cette lutte avec leur pouvoir à la France en la mettant hors d'état de se prononcer.

Voilà la véritable histoire, et sans le bout de roman républicain que M. Martin essaye d'y coudre pour le besoin de son parti. M. Thiers, lui-même, a réglé publiquement, ainsi que nous venons de le faire, la part de l'Empire et la part des hommes de septembre dans les calamités qui nous ont accablés. Nous ignorons si M. Thiers parlerait aujourd'hui comme en 1871; mais le témoignage de M. Thiers en 1871 restera le bon, parce qu'à cette époque il n'était pas engagé dans les liens qui l'étreignent aujourd'hui.

Nous admettons volontiers que les catastrophes dues aux hommes de septembre furent les suites de celles que nous devons au gouvernement impérial. Ils n'en doivent pas moins porter la responsabilité des catastrophes ultérieures qu'il était de leur devoir de prévenir en consultant la France en octobre 1870.

Mais la vérité est qu'il ne se sentaient pas assez forts pour prendre cette mesure de salut public. En vertu de cette loi fatale des révolutions, les dictateurs de l'Hôtel-de-Ville étaient en réalité les esclaves de la démagogie qui fit le 31 octobre, et qui fit plus tard la Commune. Le 48 mars était en germe dans le 4 septembre, comme les massacres de septembre 92 étaient en germe dans le 10 août que M. Gambetta et ses amis célébraient, il y a quelques jours, avec un cynisme édifiant, comme une date glorieuse pour leur parti.

Nous concluons, comme M. Martin, et avec plus de vérité que lui :

Français, regardez la carte, et jugez les partis aujourd'hui en lutte pour vous gouverner, par ce qu'ils ont fait de votre territoire !

Chronique générale.

En Allemagne, on vient de célébrer ce qu'on appelle là-bas « la fête de Sedan. »

En France, il n'a pas tenu à nos radicaux de tout étage de célébrer ce qu'ils appelleraient volontiers « la fête du 4 septembre. »

Ces deux néfastes journées se suivent, et se tiennent si bien qu'on ne saurait dire laquelle a été la plus funeste à notre pays. La capitulation de Sedan a rendu possible une révolution dans Paris, et la révolution dans Paris a prolongé la guerre pendant cinq mois. Voilà le lien.

On conçoit que les Allemands fêtent une victoire qui a été pour eux aussi fructueuse, et c'est avec peine que l'on voit en France tout un parti prêt à faire chorus à ces clameurs d'Outre-Rhin qui chantent nos défaites.

Une dépêche de Berlin fait connaître que le ministre d'Espagne à Berlin a remis à l'empereur Guillaume ses lettres de créance. On croit aujourd'hui que la reconnaissance de l'Espagne par les autres puissances ne se fera plus attendre longtemps, et qu'elle aura lieu très-prochainement par le gouvernement français lui-même. M. Hatzfeld, ministre d'Allemagne à Madrid, a quitté Paris, probablement pour se rendre à son poste.

Les feuilles officieuses de l'Allemagne peuvent épuiser tous leurs efforts à tâcher

de prouver que l'entente des trois empereurs n'est nullement atteinte, qu'elle subsiste toujours après la circulaire du prince Gortschakoff; ces affirmations ne peuvent aujourd'hui tromper personne. Une entente ne s'obtient et ne peut se maintenir que par une transaction, qu'à l'aide de concessions réciproques. Or, il est évident que la Russie entend réserver sa pleine et entière indépendance sur toutes les questions; elle marchera d'accord avec l'Allemagne tant que les intérêts russes commanderont cet accord; mais il est des principes, des intérêts que le gouvernement de Saint-Petersbourg n'entend sacrifier en aucun cas, sous aucun prétexte. C'est, encore une fois, l'affirmation nette et catégorique d'une politique entièrement indépendante.

Des journaux prétendent que M. le comte de Chambord doit se rendre, vers la fin de septembre, au château de Chambord où il viendrait s'installer pour un certain temps. J'ai lieu de croire que cette nouvelle n'est pas exacte.

La lettre adressée par M. le comte de Chambord à son neveu le roi Charles VII n'a pas le don de plaire au *Journal des Débats*. M. John Lemoine craint beaucoup que cet assentiment donné par le chef de la maison de Bourbon à la noble et courageuse lutte entreprise par don Carlos ne vienne à nous compromettre vis-à-vis du gouvernement prussien. Le *Journal des Débats*, au milieu de toutes ses palinodies, ne reste fidèle qu'à une seule cause, celle de la Prusse. M. John Lemoine n'a pas cessé de défendre les intérêts de la Prusse dans la question italienne contre le Pape; l'écrivain des *Débats* a été, dans la guerre de 1866, pour la Prusse contre l'Autriche; il a chaleureusement plaidé la cause de l'unité allemande au profit de la Prusse et, par conséquent, contre la France, comme l'a prouvé la guerre de 1870.

La Prusse, toujours en haine de la France, veut empêcher à tout prix le triomphe de la cause carliste; et, quoique cette hostilité de la Prusse contre don Carlos montre, de toute évidence, que les intérêts de la France sont avec la cause carliste, le *Journal des Débats*, dans cette question encore, se met du côté de la Prusse. Eh bien! la lettre de M. le comte de Chambord est une leçon de patriotisme donnée à tous ces faux libéraux qui, depuis 20 ans, n'ont pas cessé de propager la politique la plus fatale aux intérêts de la France.

La ville de Sedan a célébré, à l'occasion du quatrième anniversaire de la bataille de Sedan, un service religieux pour honorer la mémoire des soldats morts pour la patrie dans cette malheureuse journée du 1^{er} septembre 1870.

Dès le matin, dit le *Gaulois*, toutes les maisons étaient pavées de drapeaux tricolores, la plupart munis de la hampe d'un voile de deuil. La population s'était tout entière associée à cette patriotique pensée de rendre un public hommage à la vaillance de tous ces braves dont les tombes environnent la cité. Seuls, quelques républicains, méconnaissant le caractère de cette démonstration de pur patriotisme et d'humanité, ont fait œuvre de parti et arboré l'inscription de: *Vive la République!* Combien a été mieux inspiré le maître d'hôtel qui, presque en face de cette ridicule exhibition, avait enveloppé d'un crêpe la marquise de sa maison, trouvant ainsi le meilleur symbole de la douleur et des souvenirs de tous!

A onze heures, plusieurs détachements de troupes de ligne et de cavalerie se rendaient, musique en tête, à l'église, où devait avoir lieu le service religieux annoncé depuis une semaine par des placards affichés partout par les soins de la mairie.

Toutes les autorités civiles et militaires s'étaient donné rendez-vous à cette solennelle cérémonie. M. le curé Dunaine, dans un discours parfaitement approprié à la circonstance, s'est fait l'éloquent interprète de la douleur de tous au souvenir des malheurs qui, il y a quatre ans, avaient assailli la France, éclipsé sa gloire et suspendu le cours de ses propriétés.

Malgré la foule qui se pressait dans l'enceinte de l'église, le silence le plus absolu a régné pendant tout le temps qu'a duré l'allocution de M. le curé de Sedan, tant sa parole délicate et touchante, retraçant avec vivacité les scènes lamentables de la journée dont on célébrait l'anniversaire, captivait

l'attention et imposait même aux moins religieux une patriotique émotion.

Nouvelles militaires.

LE VOLONTARIAT D'UN AN.

Il semble qu'on commence à comprendre au ministère de la guerre combien la voie suivie jusqu'ici dans l'application de la loi sur le volontariat d'un an est fautive et préjudiciable à la bonne composition et à l'organisation de nos cadres de l'armée active.

Le volontariat d'un an a été créé pour les jeunes gens se destinant aux carrières libérales: or il arrive que, depuis deux ans, sur cent volontaires, quatre ou cinq à peine sont dans les conditions requises par la loi, les autres savent à peine lire et écrire et ne sont admis que grâce à la faiblesse excessive des examens, qui sont à vrai dire nuls.

On ne saurait dire combien un tel état de choses, avec la pénurie extrême de sous-officiers qu'on voit actuellement dans l'armée française, est déplorable et véritablement funeste.

Le législateur, en admettant dans la loi de juillet 1872 l'institution du volontariat d'un an, a stipulé que cette exemption était admise pour les jeunes gens qui, ayant d'autre part une carrière tracée soit dans les arts, soit dans le droit, soit dans la médecine, devaient être détournés le moins possible de leurs études spéciales et pouvaient, dans de telles conditions, ne donner en temps de paix qu'un an de service à l'Etat.

Or, qu'advient-il: cette exemption juste et fort admissible est devenue une porte de sortie pour tous ceux auxquels leur fortune permet de donner quinze cents francs à l'Etat. Petits employés de commerce, paysans, valets de ferme même font actuellement le fonds véritable et la grande majorité des volontaires d'un an.

La loi est éludée d'une façon formelle, et l'armée en souffre; car, en somme, si piètres sujets que soient ces volontaires actuels, ils demeurent encore fort supérieurs aux appelés ordinaires: on trouverait parmi eux des instructeurs et des sous-officiers: deux éléments qui font actuellement absolument défaut dans notre armée.

Il paraît que cet état déplorable des choses a fini par frapper le ministre de la guerre, et on annonce que les examens seront, cette année, beaucoup plus sévères qu'ils ne l'ont encore été. Il faut absolument en arriver là si l'on ne veut point voir grossir indéfiniment le nombre des jeunes gens qui se présentent au volontariat, c'est-à-dire de ceux qui se soustraient au service obligatoire.

Au surplus, il faut bien le dire, cette institution bâtarde du volontariat, qui nous vient d'Allemagne et qu'on a voulu à toute force introduire en France, est aujourd'hui critiquée d'une façon radicale par l'immense majorité de nos officiers. Pour nous-même, il ne nous paraît pas que devant cette condamnation générale, à laquelle du reste nous nous associons, le volontariat d'un an puisse vivre longtemps. Soyons nous-mêmes et vivons de notre vie à nous: les institutions militaires de l'Allemagne sont bonnes pour elle, mais nous aurions dû garder les nôtres qui convenaient mieux que le système prussien à nos mœurs et à nos coutumes.

Le nombre des volontaires d'un an du premier appel, répartis dans les différents corps de l'armée, a été de 7,519.

Sur ce nombre, 802 ont obtenu des sursis d'appel et 442 ont disparu, soit par décès, soit par réforme, soit pour toute autre cause.

Le nombre de ceux qui ont été présents sous les drapeaux de mars 1873 à mars 1874 a été de 6,577, classés ainsi qu'il suit: Infanterie 5,499, cavalerie 542, génie 203, artillerie et train d'artillerie 253, train des équipages 43, section d'infirmiers 37.

Voici ce que sont devenus ces 6,577 volontaires d'un an du premier appel: 1,253 sont sortis avec le brevet de sous-officier, 2,689 avec le grade de caporal ou de brigadier; 2,276 simples soldats; 116 ont été maintenus pour insuffisance d'instruction; 24 l'ont été par mesure disciplinaire, par inconduite; 143 sont rengagés pour un an et 46 pour quatre ans, en tout 189 rengagés.

Chronique locale et de l'Ouest.

Les promoteurs de la candidature républicaine de M. Maillé viennent de lancer dans les organes radicaux du pays et de placarder sur toutes les murailles du département un appel aux électeurs en faveur de leur candidat. Ce factum ne contient rien de bien saillant; il promet que la République définitive sera l'âge d'or et il conseille de voter pour M. Maillé.

L'argument le plus fort a été réservé pour la fin. Il dit que le gouvernement de la République « emploiera l'or de la France, non » à grossir les listes civiles des princes, ni à » nourrir d'oisifs courtisans, mais à ranimer le travail national sous toutes ses » formes. »

L'histoire répond que jamais liste civile n'a tant coûté à la fortune du pays que les émeutes républicaines, que les inquiétudes et les chômages qui sont, chez nous, la conséquence ordinaire du régime républicain, sans compter les dilapidations de tout genre dont les républicains de la Commune nous ont encore donné naguère le sinistre spectacle.

Ce factum porte le visa de M. Maillé. Nous voulons tout simplement recueillir les signatures qui sont au bas de cette pièce, afin de montrer sous quel patronage se présente M. Maillé.

Ont signé: M. Bury, président du comité républicain; MM. Guiffon jeune et Mourin, pour Angers; MM. Benoist et docteur Grimoux, pour Baugé; MM. Abellard et Charbonneau, pour Cholet; MM. Bodin et Peton, pour Saumur; MM. Allain-Targé (René) et Lechat de Tesselcourt, pour Segré.

Les concurrents de M. Maillé font peur, paraît-il, à ce candidat et aux républicains. Il est impossible de se montrer plus actif, plus remuant, plus intrigant que le comité républicain en faveur de l'ancien maire d'Angers. Les murailles ne suffisant plus pour les placards de M. Maillé, il a fallu en émailler les parapets de nos ponts. Trente affiches environ étalent ce nom, cher aux frères et amis, du corps de garde à la gare de Saumur.

Franchement, dans le commerce, la bonne marchandise se place à moins de frais, et est accueillie du public sans ce luxe de réclame.

Notre compatriote M. le colonel Pollard vient d'être élevé au grade de commandeur de la Légion-d'Honneur.

Par décision du ministre de l'instruction publique, M. Durand, inspecteur d'Académie à Angers, est élevé à la 1^{re} classe de son grade.

Cette récompense est accordée aux services de M. Durand et à la bonne direction qu'il a su donner à l'enseignement public dans le département de Maine-et-Loire.

AVIS.

La Musique des Sapeurs-Pompiers de Saumur fait appel à tous les jeunes gens qui ont fait et voudraient faire partie de la Société Chorale, et les prie de se présenter à la Mairie, le mercredi 9 septembre courant, à 8 heures du soir.

Parmi les cas d'infraction à la loi sur la chasse, il en est un contre lequel doivent se tenir en garde les habitants des campagnes: c'est celui d'être détenteur des engins prohibés dont se servent les braconniers. Ceux-ci, exerçant leur coupable industrie principalement pendant la nuit, ne trouvent rien de plus simple et en même temps de plus sûr pour eux que, leur chasse terminée, de déposer leurs engins dans une ferme, dans une auberge, sur une voiture qu'ils rencontrent sur leur route, etc. Or les dispositions de la loi de 1844 sont bien précises sur ce point:

« Tout détenteur d'engins de chasse prohibés peut être considéré comme en ayant fait emploi et poursuivi conformément à la loi. »

On écrit de Montrichard (Loir-et-Cher), le 31 août, au *Moniteur vinicole*:

« Une quinzaine de jours à peine nous séparent de la vendange: dans toutes les vignes le raisin est noir, on ne voit plus que quelques grains qui sont encore rouges. »

» Nous n'avons plus à désirer qu'un peu de rosées, qui feraient grossir le raisin et hâteraient la maturité complète.

» Nous avons espoir d'avoir du vin de bonne qualité: les raisins sont déjà très-doux. Il ne peut en être autrement; depuis près de trois semaines nous n'avons pas eu une goutte d'eau, mais en revanche un soleil très-chaud.

» Chose extraordinaire, malgré le soleil brûlant, il n'y a pas un raisin de grillé.

» Les vignes qui n'ont pas été atteintes par les gelées sont magnifiques; le raisin est très-abondant, tandis que dans celles atteintes on ne voit pas une grappe.

» Les vins s'écoulent toujours; les prix sont les mêmes, c'est-à-dire 400 francs la pièce de 250 litres, fût compris.

» La futaille neuve n'a subi qu'une hausse de 50 cent.; elle se vend 48 fr. 50.

» Les vieux fûts sont assez demandés; ils sont payés de 7 à 8 francs mis en bon état.

PASSAGE DE TROUPES.

Une colonne du 32^e de ligne, composée de 20 officiers, 500 hommes, 4 chevaux, allant au camp de Ruchard, près Chinon, logera à Saumur le 13 septembre. — Cette colonne reviendra du camp le 20 et couchera à Saumur.

Une colonne du 40^e cuirassiers, composée de 49 officiers, 184 hommes, 205 chevaux, allant au camp le 13, reviendra à Saumur le 20.

Une autre colonne du même régiment, composée de 46 officiers, 474 hommes, 490 chevaux, allant aussi au camp le 14 septembre, logera à Saumur ledit jour, et y reviendra le 20.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnuméraire des postes auront lieu le jeudi 15 octobre prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le directeur, chef du service des postes du département, à Angers, rue du Bellay, n° 32, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Les demandes ne seront admises que jusqu'au 8 octobre prochain inclusivement.

Faits divers.

LE RETOUR DE L'AÉRONAUTE DURUOF.

Une dépêche de Gravesend, de samedi, annonçait que l'aéronaute Duruof et sa femme étaient arrivés à Grimsby-Bans-Yorkshire (Ecosse). — Après être tombés à la mer, ils ont pu se soutenir pendant deux heures, et ont été recueillis, à cinq lieues de Christiansand, par un bateau pêcheur Norvégien. Leur voyage a duré dix heures, les courants les emportaient vers le nord.

Le *Figaro* a reçu, d'autre part, de source anglaise, les détails suivants sur le sauvetage :

« Mardi dernier, à six heures du matin, le capitaine du chasse-marée *Grand Charge* était en train de pêcher avec son équipage au sud-est de Dogger Bank et se trouvait à 170 milles sud du phare de Spurn, lorsqu'il aperçut un aérostat se dirigeant au nord-est vers les côtes de la Norvège. On peut juger de l'étonnement de tout l'équipage; un ballon en plein océan! tout le monde se mit à observer sa course et se rendait bien compte du danger que couraient les aéronautes.

» Tout à coup on vit le ballon descendre avec une rapidité prodigieuse. Aussitôt on retira les filets en toute hâte et on mit toute la toile dehors afin de gagner à toute vitesse le point où il allait tomber. On reconnut bientôt les signaux des aéronautes et on les vit, leur nacelle, à l'eau, couper les cordes du ballon. Mais la nacelle tenait mal la mer et était parfois entièrement submergée par les vagues. On s'efforçait de l'atteindre et on y parvint après une heure et demie de chasse, car les courants emportaient la nacelle avec une telle rapidité qu'il était à craindre qu'avec un vent contraire on ne pût l'aborder.

» Enfin, parvenu à peu de distance, le capitaine de *Grand-Charge* fit mettre son canot à la mer et, saisissant lui-même les avirons, atteignit la nacelle qui, grâce à l'eau qui la remplissait, n'était pas trop rapidement en-

traînée par le courant. Les cordes coupées du ballon flottaient sur les vagues; on voulut les saisir, mais on craignit de la faire chavirer. Enfin, on parvint à prendre à bord du canot M. et M^{me} Duruof, à moitié évanouis, noyés et épuisés de froid, d'émotion et de fatigue.

» Le ballon s'envola alors très-rapidement vers le nord-ouest et on pense qu'il sera recueilli par quelque vaisseau dans la mer du Nord.

» Le 4 septembre, à 9 h. 30 du matin, M. et M^{me} Duruof mettaient pied à terre à Grimsby. M. Hervit, consul de France à Hull, envoyait, dans l'après-midi, M. et M^{me} Duruof au consulat de France à Londres. »

Dans la nuit de dimanche à lundi, dit le *Courrier de la Champagne*, le train partant ordinairement de Reims pour Paris, par Soissons, à minuit 24, s'est mis en route avec quarante et quelques minutes de retard.

Voici la cause de la longue attente qu'avaient dû subir les voyageurs de ce train.

Dans tous les dépôts, c'est-à-dire dans les grandes gares, il y a un dortoir où les mécaniciens et les chauffeurs de service vont prendre quelque repos entre les divers trains qu'ils dirigent. Durant ce temps, des hommes de peine, auxquels il est expressément interdit de manier les machines, allument ou entretiennent les feux.

C'est ainsi qu'à Soissons, dimanche, un de ces hommes se trouvait sur une machine. Il s'aperçut que l'eau manquait, et, contrairement à ses instructions, au lieu d'aller réveiller le chauffeur ou le mécanicien, il mit la machine en mouvement et la dirigea vers la pompe d'alimentation. Mais cet homme avait trop présumé de son savoir, et il vit bientôt qu'il n'était plus maître de la situation. Un des leviers de la machine, auquel n'avait pas été mis l'arrêt, manœuvrait furieux, et, atteignant l'imprudent ouvrier, le renversa à terre.

Et la locomotive, sans conducteur, partait avec une vitesse de soixante kilomètres à l'heure dans la direction de Reims! Elle se trouvait, circonstance effrayante, à contre-voie, c'est-à-dire sur la voie que devait parcourir le train partant de Reims à la même heure environ.

On télégraphia aussitôt à tous les chefs de station, et le départ du train de Reims fut suspendu.

Entre temps, la machine franchissait la distance de Soissons à Siry-Sermeuse, brûlait cette gare et arrivait à Braisne, où le chef de gare avait heureusement pris des dispositions pour l'arrêter. On avait aiguillé, et la machine devait s'engager sur une voie de garage et aller butter contre un terre-plein.

Des traverses et des sacs de terre avaient été disposés sur la voie pour occasionner le déraillement et amortir le choc.

Tout se passa ainsi qu'il avait été prévu, et la locomotive arriva avec une effrayante vitesse se briser contre les obstacles préparés.

On frémit aux suites possibles que pouvait avoir cet accident, qui, grâce à la présence d'esprit du chef de gare de Braisne, se trouve réduit à une simple perte matérielle.

LE PIRE DES FLÉAUX. — La *Correspondance franco-italienne* annonce l'apparition d'un fléau que l'Europe n'avait pas vu depuis plusieurs siècles. Il ne s'agit de rien moins que de la peste noire.

« Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle vient de se répandre dans de grandes proportions aux environs de Médine et de la Mecque. Les rapports officiels dressés sur les lieux font de cette horrible maladie la plus effrayante description. Son principal symptôme consiste dans la formation de bubons qui, une fois apparus, ne laissent plus aucun espoir de guérison au malade.

» Un médecin italien au service de l'empire ottoman, le docteur Pasqua, chargé d'une inspection sanitaire dans les pays infectés, déclare que cette maladie se présente avec un caractère épidémico-contagieux des plus effrayants.

» Le gouvernement égyptien a déjà pris ses précautions en établissant des cordons sanitaires. Mais il est à craindre que ces précautions soient illusoirs, car nous approchons de l'époque du grand Ramadan, pen-

dant laquelle des centaines de mille de pèlerins musulmans regardent comme un devoir de se rendre à la Mecque. »

UN BRAVE MOUSSE. — Peu de jours après sa sortie du port de New-York, un grand navire fut surpris par une tempête terrible, laquelle dura près d'une semaine.

Une nuit, au fort de l'ouragan, les agrès de l'extrémité du grand mât s'em mêlèrent, et il fallait aller les mettre en ordre. Le second appela un mousse et lui ordonna de monter.

L'enfant porta la main à son bonnet, mais hésita un moment, puis jeta un regard effrayé sur le mât qui se balançait et sur la mer furieuse, il traversa le pont à pas précipités et descendit dans le gaillard d'avant. Il en revint environ deux minutes après, saisit l'échelle de cordes sans dire un seul mot et se mit à grimper comme un écureuil. Les hommes de l'équipage le virent avec terreur à une hauteur effrayante. « Il ne redescendra jamais vivant, » se disaient-ils l'un à l'autre.

Mais la périlleuse corvée fut achevée en vingt minutes, et le mousse revint sain et sauf. Droit, le visage éclairé d'un sourire, il se rendit à l'arrière du navire.

— Qu'étes-vous allé faire en bas, quand on vous a ordonné de monter au grand mât? lui demanda un passager.

— Je suis allé prier, répondit-il en rougissant et la lèvre frémissante.

(New-York Freeman's journal.)

EXTRAIT

DE LA

Correspondance Financière.

Nous retrouvons les Obligations des *Charentes* à 272 fr. 50, en hausse importante; celles de la Vendée se soutiennent à 258 fr. 50. Les Obligations des *Chemins de fer Nantais*, que nous voyons cotées 235 et 237 fr. 50, offrent une large marge à la hausse. Le réseau de cette ligne — Nantes à Paimbeuf, à Pornic et à La Roche-sur-Yon — dessert des contrées très-riche et très-peuplées: il forme le prolongement naturel de celui des *Charentes* jusqu'à Nantes. Le cours de ces titres ne peut donc que s'élever rapidement.

AVIS.

Les Obligations communales et départementales 5 0/0 du *Crédit foncier de France* (émission 1872), sont actuellement délivrées dans les bureaux du CREDIT GENERAL FRANÇAIS, 104, rue de Richelieu, à Paris, au prix de 277 fr. 50, sans commission.

Ces obligations, garanties par les Communes ou les Départements et par le *Crédit foncier*, rapportent 45 fr. par an, payables en janvier et en juillet.

Le CREDIT GENERAL FRANÇAIS délivre indifféremment et au même prix des titres au porteur ou des titres nominatifs.

Les Obligations des grandes lignes de chemins de fer et toutes les valeurs facilement négociables, sont acceptées en paiement au cours du jour, sans commission.

Dernières Nouvelles.

A l'occasion du 4 septembre, les ouvriers de Lyon ont chômé l'après-midi. La soirée a été troublée. Dans les rues Gigodot, Gloriette, d'Ivry, des attroupements de quinze à dix-huit cents personnes. Des arrestations ayant été faites pour attroupements et insultes aux agents, dans le trajet la foule a essayé de délivrer les prisonniers. Des pierres ont été lancées contre les gardiens, l'un d'eux a été blessé à l'épaule. Il leur a fallu mettre le pistolet au poing pour se dégager.

A minuit, cinq cents hommes ont hurlé la *Marseillaise* sur le boulevard de la Croix-Rousse. Nouvelles arrestations.

Une vingtaine de drapeaux ont été arborés aux fenêtres, entre autres chez M. Péronon, conseiller général. Quelques maisons de la Guillotière ont été illuminées.

Pour les articles non signés: P. GODIER.

C^{ie} des CHEMINS de FER des VOSGES.

Capital social : QUATRE MILLIONS.

MONTANT DES SUBVENTIONS de l'Etat, du département, etc. 3,562,725 FRANCS.

ÉMISSION

AUTORISÉE PAR DÉCISION MINISTÉRIELLE du 27 août 1874, de

10,000 OBLIGATIONS de 500 fr.

Portant intérêt annuel de 15 Francs, Payables par semestre, les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet REMBOURSABLES AU PAIR EN 95 ANS, PAR TIRAGES ANNUELS.

PRIX D'ÉMISSION: 220 FR.

(Jouissance du 1^{er} Juillet 1874)

Payables comme suit :

20 fr. en souscrivant.
50 — à la répartition.
50 — le 15 Octobre 1874.
50 — le 15 Novembre 1874.
50 — le 15 Décembre 1874, contre remise du titre définitif.

A partir du jour de la répartition, les souscripteurs auront la faculté d'anticiper le dernier versement, sous bonification de 5 0/0 d'intérêts. En tenant compte de la jouissance du coupon et de la bonification d'intérêt accordée aux souscripteurs qui libéreront leurs obligations par anticipation, l'obligation des chemins de fer des Vosges ressort net à 218 fr. 50. Ce prix, non compris la prime de remboursement, représente un placement de 6 f. 85 0/0.

GARANTIES :

La Compagnie exploite actuellement 33 kilom. Elle livrera à l'exploitation en 1876 31 — Sur son capital de 4 millions, il a été versé 2,400,000 fr. ce qui, avec un appel de 400,000 fr. en cours de versement, donne 2,800,000 Subventions, 55,667 fr. par kilom. 3,562,725 **6,362,725**

La recette kilométrique, appartenant à la Compagnie (et au-delà de laquelle elle partage avec le département), est estimée à 12,000 fr., donnant un net de 6,000 fr., soit 384,000 Il faut y ajouter le produit moyen net des Magasins généraux d'Épinal, propriété de la Compagnie. 30,000 **414,000**

Les charges des emprunts faits et à faire absorbant 4,610 fr. par kil., soit. 295,000 Il reste un excédant de 119,000

Les Obligations de la C^{ie} des Chemins de fer des Vosges offrent donc les plus sérieuses garanties.

On sait que le réseau de la Compagnie est destiné à relier entre elles les trois villes d'Épinal, Saint-Dié et Remiremont; le parcours réalise, par rapport à la ligne de l'Est, une économie de 51 kilomètres entre Épinal et Saint-Dié, de 73 kilomètres entre Saint-Dié et Remiremont.

L'immigration de la grande industrie alsacienne a fait du département des Vosges un centre manufacturier de premier ordre. De nombreux établissements industriels: filatures, teintureries, papeteries, féculeries, scieries, etc., attirés par les grandes forces hydrauliques naturelles des vallées de la Meurthe et de la Moselle, sont venus se grouper dans la région desservie par le chemin de fer.

Les Obligations de la Compagnie des Vosges sont cotées à la Bourse de Paris.

Le paiement des coupons et le remboursement des obligations sorties s'effectue à Épinal, au siège de la Compagnie et dans les gares principales de son réseau, et à Paris, chez ses banquiers.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

du 9 au 12 septembre courant

A ÉPINAL, au siège de la Compagnie,

A PARIS

A la BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT, 2 et 4, rue de la Chaussée-d'Antin; Et chez MM. LÉVY-BING et C^{ie}, 102, rue Richelieu;

Et aux succursales de MM. LÉVY-BING et C^{ie}, à Nancy, Épinal et Mulhouse.

On peut souscrire par correspondance, en versant dans les succursales de la Banque de France, au crédit des dites maisons de Banque.

Si les demandes dépassent 10,000 titres, la répartition se fera proportionnellement.

Pour la Compagnie :

L'Administrateur délégué: FOURNIER.

NOUVELLE BATTEUSE

Pour 300 fr., rendue franco à la frontière française. Elle bat parfaitement toute espèce de grains. 1,800 pièces ont été vendues en deux ans.

S'adresser au fabricant, M. Maurice WRIL jeune, à Vienne (Autriche), Franzensbrückenstrasse, n° 13. On demande des représentants. (429)

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (août 1874), à 60 centimes par numéro mensuel.

Texte.

N° 31. — La Ville de Lyon sous la domination romaine. — Vauban. — Poser pour la vertu. — Le Cormailleur. — Le Vase de Mantoue. — Mœurs villageoises en Suède. — Le Welwitschia mirabilis. N° 32. — Ruines de la mosquée de Hakim-Biamr-Allah, au Caire. — Charles Dickens (suite). — Conférences et lectures publiques. — Perfectibilité. — Le Matin et le Soir. — Mon premier tailleur. — Madame Grivélée. — Avis de l'aéol. — Jeton et médaille. N° 33. — Pic de la Mirandole. — Parabole et apologue. — Avez-vous une belle écriture? — La Cathédrale de Metz. — Un Programme d'enseignement de la physique. — Paresse. — Mon premier tailleur. — La Pêche à la ligne en eau douce (suite). N° 34. — L'Hirondelle Ariel. — La Calomnie. — Les Ardennes (suite). — Le Dernier des bardes. — Prévention. — La véritable Habilité. — Jacques Primavera, médaillon. N° 35. — Lucas Franchois le Jeune et sa famille. — Conférences et lectures (suite). — Les trois Médecins. — Conseils pour l'établissement d'un observatoire météorologique. — Vases Japonais. — Fragments tirés de Rabelais : Panurge. — Effets de l'éducation. — La Reliure chez soi ; Conseils.

Gravures.

N° 31. — Auguste présente aux députés des trois provinces de la Gaule celtique, réunis à Lyon, la constitution par laquelle ces provinces devront être régies, tableau par Sébastien Cornu. — Le

Vase de Mantoue. — Développement du Vase de Mantoue. — Le Welwitschia mirabilis. N° 32. — Ruines de la mosquée de Hakim-Biamr-Allah, au Caire. — Le Matin et le Soir, souvenir d'Alsace, par Ch. Marchal (2 grav.). — Jeton à calculer. — Médaille de Charles VII. N° 33. — Pic de la Mirandole, sculpture de Villa. — La Cathédrale de Metz (côté du nord). — La Pêche à la ligne en eau douce (fig. 86 à 95). N° 34. — L'Hirondelle Ariel et son nid. — Les Ardennes : Ancien prieuré de Conques. — Chiny. — Médaillon de Jacques Primavera et d'Hélène Nissels, sa femme (cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale). N° 35. — Lucas Franchois et sa famille, tableau par Lucas Franchois. — Un observatoire météorologique. — Vases japonais (4 grav.). — La Reliure chez soi. (fig. 1, 3, 4).

LIBRAIRIE HACHETTE ET Co, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 82^e fascicule, PRE à PRO, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhées, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 48,744 : le docteur-médecin Shorland, d'ophtalmie et constipation. — N° 49,522 : M. Baid, de l'épuisement le plus complet, paralyse de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 62,913.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1865. La Revalescière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie. MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 14 fr. ; 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière en boîtes, de 50, 100, 250 et 500 grammes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. Envoi contre bon de poste, les boîtes de 50 et 60 grammes. — Dépôt à Saumur, chez M. COMTE, épicière, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans ; M. Besson, pharmacien, place de la Blange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 SEPTEMBRE 1874.

Table with 12 columns: Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows include various securities like 3% jouissance 1er juin 72, 4 1/2% jouissance mars, 5% Emprunt 1871, Canal de Suez, Crédit Mobilier, etc.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

Table with 3 columns: Départ, Arrêt, Durée. Rows include DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS and DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

Etude de M^r RENO, notaire à Neuilly. A VENDRE A L'AMIABLE, OU A AFFERMER Pour entrer en jouissance de suite, L'HOTEL DE LA POSTE A Saumur, quartier de la Croix-Verte, près la Gare. Très-beaux et très-vastes bâtiments, écuries, remises et cours; vaste jardin attenant à la maison principale, cours d'eau au bout. Toutes facilités pour les paiements. S'adresser à M. BRIENET, qui exploite l'hôtel, ou à M^r RENO, notaire. (380)

A VENDRE 1^o UNE MAISON, avec remise, cour et écurie, sise rue du Pavillon, à Saumur; 2^o UNE PETITE MAISON, avec cour, sise sur le quai de Limoges, à Saumur. S'adresser à M^{me} veuve OUVIARD, rue de Bordeaux, 20, ou à M. BOUTARD, greffier à Saumur. (412)

Par suite de faillite, UN FONDS DE BOULANGERIE Bien achalandé, Situé à Saumur, rue des Capucins, Dépendant de la faillite du sieur Augustin Briandeau. S'adresser, à Saumur, à M. GUÉRIN, syndic de la faillite, rue d'Alsace, 15 (ancienne rue de la Levée-d'Enceinte). (423)

ALOUER UNE MAISON Rue Cendrière, n° 8 et 10. Comprenant: Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée; salle à manger, grande pièce à cheminée à côté; Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise; Trois chambres de domestiques et greniers; Cour, écurie et remise; caves. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (328)

Département de Maine-et-Loire. VILLE DE SAUMUR. ADJUDICATION Du Bail à ferme des Droits à percevoir pour emplacements occupés sur la voie publique aux Foires et Marchés, et dans les Places, Rues et Emplacements publics. Le mardi 6 octobre 1874, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, par devant le Maire, assisté de deux conseillers municipaux et du Receveur municipal, à l'adjudication publique, pour cinq années consécutives, à partir du 1^{er} janvier 1875, et en un seul lot, du bail à ferme des droits à percevoir pour emplacements occupés sur la voie publique, aux foires et marchés, et dans les places, rues et emplacements publics dans la commune de Saumur. L'adjudication aura lieu, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, sur la mise à prix de dix-huit mille francs d'affermement annuel, payable par douzièmes. Les enchères seront au moins de cent francs, et l'adjudication ne sera définitive qu'après l'extinction de deux feux successifs, sans nouvelle enchère. Le cautionnement est fixé à la somme de treize mille francs. Aussitôt après l'adjudication, l'adjudicataire sera tenu de déclarer s'il entend fournir son cautionnement par lui-même ou par une tierce personne, et si ce cautionnement est en immeubles ou en numéraire. Si l'adjudicataire ne fournit pas lui-même son cautionnement, sa caution sera solidaire jusqu'à concurrence de la totalité du cautionnement. Tous les frais relatifs, soit à l'adjudication, soit aux formalités à remplir pour le cautionnement, seront à la charge de l'adjudicataire, qui sera tenu de rembourser ceux avancés, aussitôt après l'adjudication, et les autres subséquents, à mesure qu'ils seront faits. Chaque soumissionnaire devra joindre à sa soumission un certificat de moralité délivré par le maire de sa commune. L'adjudication ne sera valable qu'après avoir été approuvée par M. le Préfet. Le cahier des charges est déposé, à partir de ce jour, au secrétariat de la mairie de Saumur, et sera commu-

nié tous les jours (fêtes et dimanches exceptés), de dix heures du matin à quatre heures du soir, à toutes personnes qui se présenteront pour en prendre connaissance. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 28 août 1874. Le conseiller municipal délégué faisant fonctions de maire de Saumur, (432) BODIN.

L'une des grandes institutions de Paris demande un licencié célibataire ayant passé 10 ou 15 ans dans l'enseignement et pouvant s'intéresser. Adresser 33, rue d'Enfer, à M. A. André. (409)

A VENDRE MAGNIFIQUE CHIEN D'ARRÊT Dressé, âgé de deux ans. S'adresser à M. CARRÉ, garde à Saint-Gilles, près Bourgueil (Indre-et-Loire). (392)

UNE MAISON DE COMMERCE (nouveauté et mercerie), des environs de Saumur, DEMANDE, prentie, une JEUNE FILLE de 14 à 16 ans, nourrie et blanchie. Inutile de se présenter sans de très-bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

INSTITUTION CHEVALIER Paris, 65, rue du Cardinal-Lemoine (derrière le Panthéon). PRÉPARATION A L'ÉCOLE DE SAINT-CYR ET AUX BACCALURÉATS ÈS-LETTRES ET ÈS-SCIENCES. ÉCOLE DE SAINT-CYR. — Sur sept élèves qui ont suivi cette année les cours préparatoires, quatre ont été admissibles. BACCALURÉATS ÈS-LETTRES ET ÈS-SCIENCES. — Dans les trois sessions de novembre 1873, de mars-avril et de juillet-août 1874, l'Institution Chevalier a eu 116 élèves reçus aux divers Baccalauréats. Ce sont: Dans les Sciences: MM. Bedon, Béranger, Bouchaut, Boude, Champigny, Charlier, Clausener, Collet, Cordier, Crosnier, Croutelle, Dupray, Féron, Ferrand (Edouard), Fonsou, Genuit, Gisso, d'Hombres, Hue, Larmoyer, de Launay, Lefebvre, Loiseau, Lomuller, de Marcy, Mauret, Mennessier, Neuville, d'Ollier, Paris, Pasquier, Patout, Pauthonier, Sélim, Potier, Prudhomme, Roisin, Rolland, Rousseau, Rouvillain, Sal-

mon, Sanelles, Saussière, Savouré, Siombing, Spire, Tayon, Thibaut, Tissot, Tonnellier, Toussaint, Vallienne.

Dans les Lettres: MM. Belin, Berger, Birot, Bizot, Bory, Bosc, de Brémont (Jacques), Brétilard, Brisson, Broilard, Coite, Cordier, Coursaget, Daras, Darodes, Decisy, Delante, Deregnacourt, Dessey, Doit, Druebert, Dutailly, Flammani, Ferrond (Georges), Fouillaron, Gaignot, Garnot, Gaveau, Germain, Grenier, Grenon, Grigoan, Harant, Hue, Jaillé, Jumeaux, Labordenave, Lachaussée, Lacourt, Lacroix, Lefèvre, Lemaire, Lesecq-Destournelles, Lorette, Menant, de Merindole, de Molènes (Louis), de Molènes (Paul), Molin (Achille), Montagard, Ousselin, Pellefegues, Pellevoisin, Pont, Poulain, Prudhomme (Paul), Réache, Roisin, Rouzier, Royer, Salle, Siméon, Tayon, Vallienne, Vauthier.

Au 1^{er} octobre prochain, ouverture des cours préparatoires à l'École de Saint-Cyr, ainsi que des cours préparatoires aux Baccalauréats pour les sessions de mars-avril et de juillet-août. Tout en maintenant un cours spécial pour la préparation au Baccalauréat ès-Lettres complet, l'Institution Chevalier a créé deux cours pour la préparation aux examens des deux séries, du Baccalauréat ès-Lettres scindé.

Dans l'intérêt des élèves et des familles, elle a organisé les cours de la Deuxième Série de manière que les élèves qui passeront la deuxième partie du Baccalauréat ès-Lettres, pourront subir en même temps, s'ils le désirent, les examens du Baccalauréat ès-Sciences complet ou restreint.

Pour les élèves arriérés dans leurs études ou trop âgés pour suivre l'ordre traditionnel des classes, l'Ins-

titution Chevalier a créé des cours élémentaires, dans lesquels les élèves trouveront tous les secours nécessaires pour se préparer le plus rapidement possible à suivre ultérieurement les cours supérieurs du Baccalauréat ès-Lettres ou ès-Sciences. L'Institution fait faire pour ses élèves, sans augmentation du prix de la pension, des cours préparatoires aux examens du VOLONTARIAT. Cours spéciaux pendant les vacances pour la session d'octobre-novembre.

GOVERNEMENT DU PÉROU DREYFUS FRÈRES & Co DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSMANN Seuls Concessionnaires du GUANO DU PÉROU GUANO DISSOUS DU PÉROU

DEPOTS EN FRANCE Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN. Brast, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYE & Co. Cherbourg, chez M. Eugène LAIS. Dunkerque, chez M. C. BOURDON & Co. Havre, chez M. E. FICQUEL. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'Orléans, FAUSTIN et Co. Lyon, chez MM. A.-G. BOYE & Co. Marseille, chez M. LE BARRÉ. Melun, chez M. LE BARRÉ. Nantes, chez MM. JAMONT & HUART. Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN. St-Nazaire, MM. JAMONT & HUART.

GUÉRISON INSTANTANÉE DE LA MIGRAINE. NEURALGIES (faciales) MIGRAINES (non gastralgiques) OTALGIES (de l'oreille) MAUX DE DENTS. AVIS IMPORTANT: Cette Eau est d'une odeur très-agréable et complètement inoffensive... A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. Saumur, imprimerie de P. GODET.